

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
POUR LA SOIREE DU PERSONNEL AU CHATEAU DE BAC SAINT MAUR  
DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la PORCQ TRAITEUR, au regard du prix et des prestations proposées;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société PORCQ Traiteur (9, rue des Peupliers 62840 LAVENTIE) un bon de commande relatif à une prestation de service de repas pour la soirée du personnel du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au Château de Bac-Saint-Maur, pour un montant de 1120,00 € TTC (soit 28 €/personne pour 40 personnes).

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 18 octobre 2023

DEC 2023\_163

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

